



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE AU RAPPORT ANNUEL DE LA CNCDH SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA XÉNOPHOBIE

Premier ministère à avoir obtenu, en 2017, les deux labels « Diversité » et « Égalité professionnelle » attribués par l'AFNOR, le ministère de la Culture est engagé concrètement envers les discriminations de tous types au sein de ses établissements comme au sein des politiques culturelles qu'il organise. Au-delà de l'accès du plus grand nombre à la culture, la mission du Ministère consiste également à donner les moyens de transformer le regard que l'on peut parfois porter sur les minorités.

#### 1. LES MESURES DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LES DISCRIMINATIONS PRISES EN 2020 PAR VOTRE MINISTÈRE

Aux formations déjà proposées par le Ministère s'est ajoutée en 2019 un **plan de formation spécifique à la lutte et à la prévention contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes**, après que le ministère de la Culture s'est rattaché à un marché interministériel de formation piloté par les ministères sociaux. Les formations ont commencé en octobre 2019 et sont dispensées par le groupe Egaé, agence de conseil, de formation et de communication experte du sujet. Ces formations sont **obligatoires** pour l'ensemble des personnels des directions, services et établissements publics nationaux. Divers formats sont proposés pour correspondre aux besoins des différents publics (encadrement, personnel enseignant, ressources humaines, responsables de la prévention des discriminations, étudiant-e-s, etc.). Les sessions sont organisées directement par les structures, dans leurs locaux, ou en classes virtuelles, et peuvent être mutualisées avec d'autres structures, y compris avec les sept autres ministères adhérents du même marché. Entre octobre 2019 et la fin juin 2020, 1 417 personnes ont été formées, dont 161 au cours de classes virtuelles durant la période de confinement.

Selon des modalités différentes, ce plan de formation est également **accessible aux personnels et aux étudiant-e-s de toutes les écoles dont le Ministère partage la tutelle** (EPCC, associations). Une note signée par la ministre a été envoyée en septembre 2020 à ces 59 établissements pour les

accompagner dans la sélection de prestataires et annoncer leur prise en charge financière par le Ministère jusqu'à un plafond de 3 000 €.

En raison d'une divergence d'interprétation sur la désignation des bénéficiaires du marché interministériel de formation entre le ministère de la Culture et les ministères sociaux, qui en sont les pilotes, les formations ne sont actuellement pas disponibles aux populations étudiantes des 40 écoles nationales de l'enseignement supérieur Culture. Un marché spécifique est en cours d'organisation fin 2020 pour remédier au plus vite à cette carence.

Début 2020, l'ensemble des personnels et de la population étudiante des 99 établissements de l'enseignement supérieur Culture a été interrogé par un **sondage sur leur perception des violences et harcèlements sexuels et sexistes au sein des écoles**, réalisé avec le groupe Egaé. Le ministère de la Culture a reçu à ce titre un soutien financier à hauteur de 9 600 € de la part du Fonds en faveur de l'égalité professionnelle de la DGAFP. En deux mois ont été collectées près de 10 000 réponses qui ont permis de dresser un état des lieux général ainsi que de comparer les situations. Les résultats viennent accompagner le déploiement des formations dans les écoles, notamment en facilitant la prise de conscience de toutes les populations ; ils ont été annoncés en juin 2020 à la direction des écoles, puis aux représentant-e-s des personnels administratifs, des enseignant-e-s et des étudiant-e-s. Les réponses à une enquête déclarative ne permettent pas de donner lieu à des signalements ni d'enclencher des procédures disciplinaires mais ont néanmoins mis au jour un aperçu de la situation, et confronté cette perception des violences sexuelles aux engagements ministériels et aux responsabilités des employeurs et des autorités pédagogiques. À la fin 2020, la mission Diversité-Égalité, les directions de tutelle des écoles et le service des ressources humaines accompagnent l'ensemble des établissements dans la réponse à apporter aux situations alarmantes révélées, notamment grâce à la diffusion d'une note stratégique guidant les procédures d'enquêtes administratives, de signalements judiciaires et d'accompagnement des populations.

En 2021, les écoles répondront à une **seconde enquête**, interrogeant cette fois-ci leur **perception des discriminations** dans leur ensemble. D'autre part, à la fin de l'année 2020, des questions sur les VHSS seront incorporées à l'enquête de perception des discriminations adressée tous les deux ans à l'ensemble des personnels du Ministère.

Ont été diffusés en 2020 les **guides « Lutter et agir contre le racisme et l'antisémitisme au ministère de la Culture » et « Accompagner le changement d'identité de genre »** réalisés par la mission Diversité-Égalité du ministère de la Culture. Le guide « Lutter et agir contre le racisme et l'antisémitisme au ministère de la Culture » a été préfacé par le ministre de la Culture et diffusé aux agent-e-s de l'ensemble des structures, services et établissements du Ministère en janvier 2020 ; il fournit des définitions, des rappels de la loi et des informations relatives à la prévention et au traitement juridique et disciplinaire des actes et discours racistes ou antisémites au sein des structures du ministère de la Culture.

Les personnels du Ministère sont conviés périodiquement à des événements de découverte et d'échanges dans le cadre des « Midis de la Culture » ; ils ont notamment pu assister, début 2020, à une rencontre avec la rabbinne féministe Delphine Horvilleur.

Depuis sa préfiguration en 2017, le Ministère siège à la **Fondation pour la mémoire de l'esclavage**, fondation reconnue d'utilité publique. Au-delà de son lien avec le patrimoine – la conscience de l'histoire française et de son héritage, les œuvres qui la marquent et la célèbrent, la diffusion des grandes figures de la négritude... –, la Fondation contribue à sensibiliser les élu-e-s à l'inscription de ce sujet dans les politiques transversales de l'Etat : diversité, ville, lutte contre le racisme. Dans cet esprit, elle prend à son compte une perspective de création, qui la destine à échanger avec les fonds

nationaux et les scènes nationales. La Fondation anime aussi un réseau professionnel d'institutions culturelles et patrimoniales volontaires pour s'investir sur ses thématiques, imaginer et réaliser des actions communes : diversité, « décolonisation du regard », visibilité des outre-mer et plus généralement des Français·e·s d'ascendance africaine. Le ministère de la Culture et de nombreux musées publics (musée du Quai Branly, Archives nationales...) font également partie du réseau « Patrimoines déchaînés », instauré par la Fondation en mai 2019, qui réunit des professionnel·le·s du patrimoine dans une réflexion sur la mémoire de l'esclavage dans les collections et dans la société.

L'Opéra national de Paris, établissement public du Ministère, a officialisé le 22 septembre une **mission sur la diversité à l'opéra** confiée à Constance Rivière, secrétaire générale du défenseur des droits, et à Pap Ndiaye, professeur à Sciences Po, qui fait écho au manifeste intitulé *De la question raciale à l'Opéra de Paris*, rédigé par cinq danseurs.

Accompagné par le ministère de la Culture – la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), le projet intitulé « **Glossaires de l'administration française** » a été lancé en 2019 par l'association « Maisons de la Sagesse – Traduire » sous la houlette de Barbara Cassin, de l'Académie française.

Visant à **permettre la compréhension des codes culturels** en France en s'attachant au lexique des formulaires administratifs, ces glossaires (ou lexiques) s'adressent à la fois aux migrants et aux agents des services de l'accueil et de l'intégration. Ils s'appuient sur les difficultés de compréhension des termes administratifs français pour un étranger, *a fortiori* un étranger extra-européen, et doivent également faciliter la prise en compte, de la part de l'administration, des difficultés de compréhension et des discordances par rapport aux différentes langues. C'est en cela que **ce projet constitue un outil de lutte contre la xénophobie et le racisme en contribuant au développement de l'hospitalité, une attitude qui se conçoit dans les deux sens, avec une population « qui est reçue, mais qui reçoit aussi ».**

Le travail en cours permet de sélectionner, traduire et expliquer les quelques milliers de termes administratifs identifiés en français et dans cinq langues cibles : le russe, le soninké, l'arabe, le persan et le chinois. Le travail est réalisé par des locuteurs de ces langues (« médiateurs passeurs ») en lien avec des associations intervenant auprès des migrants.

Accompagné depuis 2020 par le MC-DGLFLF et soutenu par le ministère de l'Intérieur – DIAN (Direction de l'intégration, de l'accueil et de la nationalité à la DGEF), le projet est doté d'un comité de pilotage présidé par le DGLFLF qui réunit notamment des représentants du ministère de l'Intérieur, de la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, des Editions Le Robert et du CNRS.

## **2. LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS AU SEIN DU MINISTÈRE ET DE SES ÉTABLISSEMENTS**

### **2.1. Dans les services et directions du Ministère**

**Le ministère de la Culture est labellisé Diversité et Égalité professionnelle par l'Afnor.** Labellisation confirmée après l'audit de l'été 2019. Avec l'appui du ministère de la Culture, l'ensemble des établissements du champ culturel sont incités à porter leur candidature à la double labellisation

Égalité-Diversité décernée par AFNOR Certification. Au 1<sup>er</sup> octobre 2020, 17 établissements publics dépendant du Ministère ont obtenu le label Diversité, et 12 d'entre eux se sont également dotés du label Égalité professionnelle (voir une liste en Annexe 2). Comme le Ministère, 6 établissements ont confirmé leur labellisation par un audit de mi-parcours en 2020. Une dizaine de nouveaux établissements publics se sont engagés à préparer en 2020-2021 leur dossier de candidature aux deux labels, bien que la crise sanitaire ait bousculé le calendrier des candidatures et celui des audits intermédiaires.

La démarche de candidature à la labellisation par l'Afnor permet d'objectiver les méthodes existantes, et d'élaborer de nouveaux dispositifs, pour garantir l'égalité des chances de chaque agent-e et sensibiliser les équipes au traitement des stéréotypes. Dans le cadre de sa candidature à la labellisation par l'Afnor, le ministère de la Culture a notamment **objectivé sa procédure interne de recrutement**. Parmi les mesures de suivi et de contrôle d'une procédure rationnelle, elle a produit deux guides, « Accueillir sans étiquette » et « Recruter sans étiquette », destinés respectivement aux équipes managériales et aux ressources humaines, qui rappellent des principes de méthodes de prévention des discriminations et d'équité de traitement. En 2020, le Ministère poursuit sa démarche de **diversification des viviers de recrutement** avec l'élaboration de plan pour l'emploi et pour l'apprentissage, et avec des partenariats avec MozaikRH et Tremplin, afin de rétablir activement l'égalité des chances à ce moment de la carrière sujet à discriminations.

La mission Diversité-Égalité du Ministère coordonne le **réseau des responsables de la prévention des discriminations**, présent-e-s dans toutes les structures du Ministère sur l'ensemble du territoire, réuni-e-s régulièrement et spécifiquement formé-e-s. Leur rôle et leur périmètre d'intervention sont précisés dans une lettre de mission signée par la plus haute autorité de leur structure d'affectation. Les questions relatives au racisme et à l'antisémitisme entrent dans leur champ de compétences.

La **cellule Allodiscrim-Allosexism** est gratuite et accessible à tout-e agent-e du Ministère depuis sa mise en place en 2017, et son accès a été étendu en 2018 à tout-e étudiant-e de l'enseignement supérieur Culture. Allodiscrim est habilitée à traiter des cas de discriminations par des conseils juridiques et un accompagnement de remédiation. Allosexism traite des cas de violences et de harcèlement sexistes et sexuels par la même approche juridique et propose aux victimes ou témoins des séances d'accompagnement psychologique. L'existence du dispositif est rappelée régulièrement.

La lutte contre toutes les discriminations est abordée dans le cadre de **formations spécifiques** (cadre juridique de la lutte contre les discriminations dans la Fonction publique ; Égalité et diversité au cœur du management ; Enjeux RH de la prévention des discriminations dans la Fonction Publique) et dans le cadre de la formation des nouveaux arrivants.

Des campagnes de sensibilisation aux discriminations sont organisées dans les services du ministère de la Culture.

En 2020 comme chaque année, le ministère de la Culture célèbre les **jours et commémorations nationales** dans des communications web internes et externes. Ainsi, le 10 mai 2020, à l'occasion de la 15<sup>ème</sup> journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leur abolition, le ministère de la Culture s'est associé à l'initiative numérique de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage.

## **2.2. Dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture**

Les établissements de l'enseignement supérieur Culture (ESC) sont accompagnés par le Ministère dans l'élaboration et le suivi de **chartes éthiques**, qui doivent être établies en concertation avec toutes les populations de l'établissement (personnel enseignant et académique et population

étudiante). À fin septembre 2020, 45 écoles sur 99 ont finalisé une charte. Elles se concentrent sur l'égalité femmes-hommes mais certaines étendent également leur champ d'action à l'ensemble des discriminations, notamment en fonction des races ou ethnies réelles ou supposées.

La MDE diffuse l'idée de telles chartes dans des écoles du champ culturel au-dehors du secteur public, dans les domaines du journalisme et du jeu vidéo, et là encore les écoles tendent à s'emparer aussi du sujet de la diversité et de la lutte contre toutes les discriminations. Le groupe de travail dirigé par le CNC ayant adapté cette charte éthique aux écoles du jeu vidéo et de la création l'adapte actuellement aux entreprises du secteur, avec l'aide des studios et des syndicats.

Dans l'enseignement supérieur Culture, le Ministère porte des enjeux de promotion de la diversité et de garantie d'un cadre d'apprentissage permettant la réussite de tous les étudiants et toutes les étudiantes. Dans un souci de partage de bonnes pratiques, le ministère de la Culture entretient des liens étroits avec le MESRI. Il participe ainsi aux réunions organisées sur ces thématiques, et notamment aux rencontres des référents racisme-antisémitisme de l'enseignement supérieur.

Les personnels et populations étudiantes de ces écoles ont accès au plan de formation cité en question 1.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, tout établissement de l'enseignement supérieur Culture peut demander à adhérer à la Conférence permanente des chargés de mission égalité-diversité de l'enseignement supérieur (CPED), gratuitement la première année.

### **2.3. Dans les autres établissements des arts et de la culture**

Le **Musée du Quai Branly – Jacques Chirac**, entièrement consacré aux arts d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et d'Amérique, matérialise l'ambition de permettre la diversité des regards sur les objets, de l'ethnologie à l'histoire de l'art, et de favoriser le dialogue entre les cultures. Ses collections sont le résultat d'une histoire, depuis le néolithique, en passant par les rois de France jusqu'aux explorateurs et grands ethnologues du 20<sup>ème</sup> siècle. De par leur nature même, le musée du quai Branly - Jacques Chirac a une vocation internationale et mène une politique active de coopération avec les pays d'origine de ses collections. Le musée multiplie les échanges sous forme de coopérations scientifiques, culturelles et techniques.

**Le Musée national de l'histoire de l'immigration (MNHI)** a pour objectif de faire reconnaître la place des immigrés dans l'histoire et la construction de l'identité de la France. À cet effet, il rassemble, sauvegarde et rend accessibles les éléments relatifs à l'histoire de l'immigration, notamment depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle. Il contribue ainsi à la reconnaissance des parcours d'intégration des populations immigrées dans la société française et fait évoluer les regards et les mentalités sur l'immigration en France. À la fois musée, pôle de ressources documentaires, centre de diffusion artistique, relais vers l'Education nationale et organe fédérateur d'un réseau d'acteurs et d'initiatives, le Musée national de l'histoire de l'immigration est un lieu clef de réflexion sur les races et le racisme. En 2019, il a confié à Patrick Boucheron, professeur au Collège de France, la direction d'un comité scientifique pour la préfiguration de **sa nouvelle exposition permanente**, travaux qui dessinent un musée national *dans lequel on doit pouvoir se reconnaître et s'y reconnaître, en prenant la mesure de la bigarrure dont nous sommes issus. Il doit être le musée de « nous », pas le musée « des autres »* (Patrick Boucheron). Par ailleurs, le MNHI a pu tenir son « **Grand Festival** » (qu'il organise avec le soutien de la DILCRAH) en septembre 2020 : une semaine d'éducation et d'actions contre le racisme, l'antisémitisme et la

haine anti-LGBT. Comédiens, danseurs, personnalités de la musique, du dessin, de la littérature ont participé à des rendez-vous gratuits (spectacles, bal, rencontre littéraire, débats et soirée pluridisciplinaire consacrée à la déconstruction des préjugés par la parole) afin de **célébrer la diversité et l'engagement de la création artistique pour mieux conjurer la peur et la haine de l'autre**. Enfin, le MNHI participe à l'organisation, chaque année, par le MC-DGLFLF, de la **journée d'étude "Migrer d'une langue à l'autre"**, qui propose des éclairages sur la question des langues en contexte migratoire, langue du pays d'accueil comme langues portées par les flux migratoires. Du point de vue de la lutte contre les préjugés et la xénophobie, ce forum permet de promouvoir la reconnaissance des langues de l'immigration en valorisant l'apport de ces langues à la diversité linguistique de notre pays.

La singularité du **Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ( Mucem)** est de retracer, d'analyser et d'éclairer, dans un même élan et un même lieu, les antiques fondations de ce bassin de civilisation, et les tensions qui le traversent jusqu'à l'époque contemporaine ; d'être un lieu d'échange autour des enjeux méditerranéens. Ses collections sont composées de plus de 350.000 objets, ainsi que d'un important fonds documentaire, correspondant au total à un million d'œuvres, documents et objets; une richesse exceptionnelle mise en valeur au fil d'un ambitieux programme d'expositions permanentes et temporaires. Dans ses expositions comme dans sa programmation culturelle, il propose une vision pluridisciplinaire où se conjuguent anthropologie, histoire, archéologie, histoire de l'art et art contemporain, afin de montrer au public les diverses facettes du monde méditerranéen et de son dialogue permanent avec l'Europe. Musée du XXI<sup>e</sup> siècle, il se veut une véritable cité culturelle qui couvre un vaste champ historique; il s'appuie sur toutes les disciplines des sciences humaines et sociales; il mobilise les expressions artistiques des deux rives de la Méditerranée.

**L'Institut du monde arabe** a été conçu pour établir des liens forts et durables entre les cultures pour ainsi cultiver un véritable dialogue entre le monde arabe, la France et l'Europe. Cet espace pluridisciplinaire est un lieu privilégié d'élaboration de projets culturels, bien souvent pensés en collaboration avec les institutions, les créateurs et les penseurs du monde arabe. Aucun autre établissement dans le monde ne propose un éventail de manifestations aussi élargi en lien avec le monde arabe. Débats, colloques, séminaires, conférences, spectacles de danse, concerts, films, ouvrages, rencontres, cours de langue, de civilisation, grandes expositions permettent tous les jours au public de l'IMA de se confronter à ce monde singulier et bouillonnant.

Au **Musée du Louvre**, le département des Arts de l'Islam expose près de 3000 œuvres originaires de l'Espagne à l'Inde, datant du VIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Il conserve 18 000 œuvres issues des collections du Louvre et du dépôt important consenti par le musée des Arts Décoratifs en 2005. La muséographie permet de dresser un panorama des réalisations artistiques depuis les débuts de l'Islam au 7<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle : éléments d'architecture, objets d'ivoire, de pierre, de métal, de verre ou de céramique, textiles et tapis, arts du livre. La collection du département témoigne de la richesse et de la diversité des créations artistiques des terres de l'Islam. Les différents temps du parcours – quatre périodes qui scandent le cheminement intellectuel et physique à travers la collection – permettent d'apprécier non seulement l'homogénéité des arts de l'Islam, qui les rendent immédiatement identifiables en tant que tels, mais également l'extrême variété des productions artistiques autour des thèmes communs.

Le Ministère est partenaire du **Mémorial de la Shoah**. Cette institution a l'ambition de constituer un centre de transmission de la mémoire et de l'enseignement de la Shoah. Le Mémorial propose notamment des activités destinées à faire connaître l'histoire de la Shoah auprès du public scolaire en adaptant l'information dispensée en fonction de l'âge et du niveau scolaire des élèves et organise

des stages de formation des professeurs, tant sur la Shoah que sur les génocides et les violences de masse au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Le ministère de la Culture et de nombreux musées publics (musée du Quai Branly, Archives nationales...) font également partie du réseau « Patrimoines déchaînés », instauré par la Fondation en mai 2019, qui réunit des professionnel·le·s du patrimoine dans une réflexion sur la mémoire de l'esclavage dans les collections et dans l'élaboration commune de vademécums de présentation du sujet à destination des musées.

Le **Théâtre national de l'Opéra de Paris** a lancé en septembre 2020 une mission sur la diversité, et en particulier sur la question de la discrimination raciale au sein de l'Opéra et dans son répertoire. La mission est confiée à Constance Rivière, secrétaire générale de la Défenseure des droits, et à l'historien Pap Ndiaye. Elle devra rendre ses conclusions avant la fin de l'année.

Les 3<sup>èmes</sup> **Assises de l'égalité, de la parité de l'inclusion dans le cinéma et l'audiovisuel** auront lieu en novembre 2020 et incluront des débats sur l'inclusion de la diversité devant et derrière la caméra, qui n'ont pas été abordés autant que prévu lors de l'édition de 2019 en raison de l'urgence du sujet des violences et harcèlements sexuels et sexistes. Les Assises de 2019 avaient été l'occasion pour le CNC d'annoncer pour 2020, d'une part, la mise en place de référent·e·s en matière de prévention et de détection des risques liés au harcèlement sexuel sur les tournages et pendant les promotions des films, et d'autre part, l'organisation de formations des employeurs du cinéma et de l'audiovisuel à la lutte et à la prévention contre les violences sexuelles et contre l'emprise. Les professionnel·le·s du secteur avaient signé deux chartes élaborées par le Collectif 50/50 : la Charte pour l'inclusion dans le cinéma et l'audiovisuel, et la Charte pour la parité et la diversité dans les sociétés d'édition-distribution de films et d'exploitation cinématographique. Les premières Assises, en septembre 2018, avaient défini plusieurs mesures incitatives pour encourager la présence des femmes dans les équipes artistiques des films, pour rendre obligatoire les statistiques de genre, pour veiller à la mise en valeur des films de patrimoine réalisés par des femmes... Ces Assises sont organisées par le Centre national du cinéma et de l'image animée, en collaboration avec le Collectif 50x50 pour 2020.

### **3. LA QUESTION DE LA LUTTE CONTRE LES CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET**

#### **3.1. *Un nouveau cadre juridique européen et national pour l'audiovisuel et les plateformes numériques***

Le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique transpose la nouvelle directive européenne sur les services de médias audiovisuels (adoptée le 14 novembre 2018) et prolonge les initiatives législatives récentes tendant à responsabiliser les opérateurs de plateformes en ligne.

La directive « SMA » établit le cadre réglementaire général pour l'exercice des activités des services de médias audiovisuels (chaînes de télévision et services de vidéos à la demande) dans l'Union Européenne. L'une des principales novations de la directive SMA révisée réside dans l'extension de la régulation audiovisuelle aux plateformes de partage de vidéos. Les États membres doivent ainsi veiller à ce que les fournisseurs de plateformes de partage de vidéos prennent les mesures appropriées pour protéger le public des vidéos et communications commerciales audiovisuelles contenant une incitation à la violence ou à la haine ou dont la diffusion constitue une infraction pénale en droit de l'Union (provocation publique à commettre une infraction terroriste,

pédopornographie, racisme et xénophobie). Cette nouvelle directive doit ainsi être perçue comme le premier outil communautaire à disposition des États membres pour contrer les contenus haineux en ligne.

S'agissant à la fois des services de médias audiovisuels (télévision et vidéo à la demande) et des plateformes de partage de vidéos, la nouvelle directive :

> élargit le champ de la prohibition de l'incitation à la haine en ajoutant d'autres motifs d'incitation à la haine (*fondés sur la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge*) par la référence générale à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;

> introduit la prohibition de la provocation publique à commettre une infraction terroriste telle qu'énoncée à l'article 5 de la directive 2017/541 / UE relative à la lutte contre le terrorisme.

Cette directive devait être transposée en 2020 dans le cadre du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique, dont l'examen par l'Assemblée nationale a été interrompu en mars dernier par la crise sanitaire. Compte tenu de l'urgence à assurer cette transposition, le délai de transposition étant fixé au 19 septembre 2020, le Gouvernement a, par amendement au projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière (DDADUE), fait adopter une habilitation à légiférer par ordonnance pour transposer la directive. Sous réserve de l'adoption définitive de cette loi d'habilitation, en cours d'examen au Parlement, une ordonnance sera rapidement publiée.

### **3.2. Une forte mobilisation en faveur de l'Éducation aux médias et à l'information**

Le Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020, prévoyait de **Renforcer l'éducation aux médias et à l'information (EMI) sur les enjeux du complotisme, en s'appuyant sur des partenariats dédiés (CLEMI, notamment). Il s'agit de diffuser largement les outils pédagogiques visant à lutter contre la haine en ligne et favoriser leurs usages et leur appropriation ; de poursuivre les efforts de formation des enseignants et de doubler le budget du ministère de la Culture dédié à l'EMI afin de soutenir les associations qui interviennent dans les médiathèques et les écoles.**

Dans le cadre de son plan EMI, le ministère de la Culture a consolidé en 2020 les moyens budgétaires dégagés pour l'EMI depuis 2018.

Ce budget a permis d'une part de conforter à hauteur de 1,4 M€ l'aide apportée au niveau national à des acteurs et des outils d'EMI. Un appel à projet national a notamment été relancé en juin 2020 pour soutenir des outils pédagogiques, des formations de formateurs et des dispositifs d'évaluation d'actions d'EMI. 52 porteurs de projets auront ainsi été soutenus au niveau national en 2020.

Il a permis d'autre part de consolider les moyens financiers en région, en permettant aux DRAC d'organiser également des appels à projets, des programmes de résidences de journalistes ou des partenariats avec les collectivités locales ou les acteurs de l'éducation populaire en faveur de l'EMI.

Au-delà du décryptage des infos et de la meilleure compréhension du travail journalistique et du fonctionnement des médias et des réseaux sociaux, le ministère de la culture soutient les acteurs de l'éducation aux médias et à l'information en vue de développer l'esprit critique des jeunes, afin de

lutter contre les contenus haineux en ligne, de déconstruire les théories complotistes et de fournir des clés de compréhension pour faire obstacle au séparatisme et à la radicalisation.

Le lancement fin 2019 de la nouvelle plateforme éducative commune des acteurs de l'audiovisuel public, LUMNI, a aussi été l'occasion d'offrir aux enfants, à leurs parents et à leurs éducateurs, un cadre sécurisé de recherche de contenus éducatifs, dont l'éducation aux médias et la lutte contre les infox font bien évidemment partie. LUMNI a été un outil très utilisé pendant la période du confinement.

#### 4. LES CAMPAGNES DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LES DISCRIMINATIONS DANS LES MEDIAS

En avril 2020, le Premier ministre a confié à la députée Céline Calvez une **mission sur la place des femmes dans les médias au cours de la crise sanitaire de 2020**, mission placée auprès du ministre de la Culture et de la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Cette mission a répondu au constat du recul, dès le début de la crise et dans beaucoup de grands médias français, en termes de présence et de représentation des femmes. En procédant par auditions des personnalités et représentant-e-s des structures publiques, privées et associatives de la presse, du cinéma et de l'audiovisuel, la mission a rassemblé des statistiques de représentation genrée sur les ondes et a formulé **26 préconisations visant à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias**. Parmi celles-ci figurent la mise en place de nouveaux indicateurs pour évaluer la présence des femmes dans les médias publics et privés, l'engagement des structures à travers des chartes ou encore la formation de l'ensemble des salarié-e-s aux questions relatives à l'égalité de genre. Le rapport recommande également la mise en place d'un bonus temporaire de l'aide publique, adossé au plan de relance, pour inciter les entreprises de médias à poursuivre leurs engagements à travers des outils de comptage et de formation ou avec la labellisation « Égalité professionnelle » délivrée par l'Afnor. Inversement, un malus progressif est préconisé pour les entreprises ne respectant pas leurs obligations légales, notamment en matière d'égalité salariale. Concernant les œuvres de fiction, le rapport encourage la création en 2021, par le CNC, d'un bonus parité pour les productions audiovisuelles, à l'instar de celui en place dans le cinéma depuis 2020.

Le Ministère travaille avec **Les Éditeurs d'Éducation** (anciennement Savoir livre), association qui regroupe les grandes maisons et marques d'édition scolaire. À partir de la fin 2020, à l'initiative d'Humensis, la mission Diversité-Égalité contribuera aux réflexions d'un groupe de travail réunissant les éditeurs de manuels scolaires autour de démarches inclusives et non stéréotypées dans le choix des thèmes, des exemples, des illustrations et des profils.

En lien avec le Haut Conseil à l'Égalité, le ministère de la Culture est également impliqué dans le traitement des discriminations et l'appréhension des stéréotypes dans **l'éducation à l'image** : lutte contre les stéréotypes et visibilité des réalisatrices dans les dispositifs nationaux Ecole au cinéma, Collège au cinéma, et Lycéens et apprentis au cinéma. Le Ministère est en partenariat avec l'association **Passeurs d'images**, qui a pour objet de fédérer et d'animer le réseau des acteurs de l'éducation aux images qui œuvrent en direction de l'ensemble de publics sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires et, notamment, ceux des quartiers prioritaires de la politique de la

ville, des zones péri-urbaines et des zones des territoires ruraux prioritaires ainsi que des publics les plus éloignés des pratiques cinématographiques (publics sous-main de justice, publics en situation de handicap, notamment). La thématique égalité diversité est abordée lors des formations du personnel enseignant dans la sélection des films et lors des débats proposés.

Partenariat également avec le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques **Canopé** : un comité d'orientation et de programmation du réseau élaborera une grille de lecture commune avec la MDE.

**Focus : Actions menées par l'audiovisuel public en faveur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations**

Pour mémoire, l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 prévoit que le CSA « contribue aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle. Il veille à ce que la diversité de la société française soit représentée dans les programmes des services de communication audiovisuelle et que cette représentation soit exempte de préjugés ». Par ailleurs, l'article 20-1 A de cette loi dispose notamment que les sociétés nationales de programmes « contribuent à la lutte contre les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes et les préjugés liés à la diversité de la société française en diffusant des programmes relatifs à ces sujets ».

Enfin, les cahiers des missions et des charges (CMC) de France Télévisions, de Radio France et de France Médias Monde prévoient que ces sociétés prennent en compte, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale. Le CSA établit chaque année un rapport sur le respect des obligations inscrites dans les CMC.

I. France Télévisions

France Télévisions poursuit en 2020 sa forte mobilisation contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, et valorise dans ses programmes la défense et la promotion des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de la République.

Tout au long de l'année, plusieurs programmes contribuent à la lutte contre les discriminations, en particulier contre le racisme et l'antisémitisme. A titre d'exemples :

France Télévisions a mobilisé l'ensemble de ses antennes autour d'un documentaire événement « **Décolonisations, du sang et des larmes** », suivi d'un débat. Réalisé à partir d'images d'archives en grande partie inédites et mises en couleur, ce documentaire (deux films de 80') donne la parole aux témoins, acteurs et victimes de la décolonisation ainsi qu'à leurs descendants (6/10). Diffusée sur France 2, cette grande soirée a été accompagnée d'un dispositif éditorial sur les antennes, plateformes et réseaux sociaux de France Télévisions. La plateforme éducative Lumni a mis en ligne une série de modules pédagogiques destinés au jeune public visant à mieux appréhender les enjeux de la décolonisation. Les magazines de France 2 et France 5, ainsi que les éditions d'information et franceinfo ont relayé cette soirée à travers leurs invités, chroniques, extraits et reportages. A la suite du débat animé par Julian Bugier, France 2 a rediffusé l'intégralité de la série documentaire « Histoires d'une nation ».

Dans la case documentaire *La ligne bleue*, France 3 a diffusé le documentaire « **Chronique d'un antisémitisme d'aujourd'hui** » qui rend compte de l'attentat de l'école juive du 19 mars 2012 à

Toulouse et des dérives d'une société française qui assiste, presque impuissante, à la répétition de violences contre les citoyens juifs (19/03).

Dans la case documentaire *La France en vrai*, sur France 3 Pays de Loire le documentaire « **À notre tour** » narre le parcours de Dan et Marouane, deux jeunes militants de l'association SOS Racisme. Le projet « **Shalom Salam Salut Tour** » a mené une quinzaine de jeunes Juifs et Arabes sur les routes de France, à la rencontre de leurs concitoyens pour aborder sans filtre tous les sujets qui fâchent et renouer le dialogue (7/09).

France Télévisions s'est également intéressé au mouvement américain **Black Lives Matter**, dans le *Doc Stupéfiant* sur France 5, en diffusant un documentaire « **Modèles noirs, regards blancs** ». Véritable enquête sur le regard culturel posé sur les Noirs, depuis presque trois siècles dans notre société, le documentaire remonte à la source du problème, le Code noir de Colbert en 1685, la politique esclavagiste de la France tout au long du XVIIIe siècle, la montée du racisme comme discours politique au XIXe siècle et, au final, des représentations pétries de racisme dans la culture populaire jusqu'à aujourd'hui. (14/10).

Un autre documentaire a rendu hommage aux « **forces noires** » de la nation dans le film documentaire « **Les Derniers Tirailleurs** » sur France 5. Certains de ces anciens combattants, qui se sont retrouvés dans les tranchées de 14-18, en Indochine ou en Algérie ont apporté leurs témoignages (27/11).

Dans un autre style, la comédie dramatique « **Il a déjà tes yeux** », adaptée en une série de 6 épisodes diffusés sur France 2, questionne les stéréotypes en suivant le parcours d'un couple d'origines africaines et antillaises ayant adopté un enfant blanc.

Enfin, pour la deuxième année consécutive, France Télévisions propose une semaine destinée à porter un regard différent sur les Outre-mer, **Cœur Outre-mer**. Les visages et les émissions phares des antennes contribuent ainsi à mieux faire connaître et comprendre les différentes composantes du monde ultramarin et à en révéler toute la richesse et la diversité (du 24 au 30 octobre 2020).

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid 19, la **Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme**, qui donne une impulsion nationale forte aux actions éducatives de prévention, a été reportée par le ministère de l'éducation. Si la plupart des événements, notamment les masters class, ont dû être ajournés, France Télévisions a continué de mettre à disposition de l'Éducation nationale, de la DILCRAH ou encore de la Ligue de l'enseignement des ressources audiovisuelles pouvant être utilisées par les enseignants et les éducateurs sur l'ensemble du territoire.

La **plateforme éducative Lumni** a également constitué un espace privilégié pour rendre accessible de tels contenus. Les ressources éducatives et pédagogiques sont éditorialisées pour accompagner tous les publics. Des dossiers relatifs à la République, la démocratie, la liberté, la laïcité, mais également la lutte contre les discours de haine sont déployés et mis en avant par niveau scolaire (*Les valeurs de la République, Jours de gloire* avec notamment les grands textes d'auteurs comme Camus ou Jaurès lus, entre autres, par M, Oxmo Puccino, Abd Al Malik, les séries *Les Clés de la République, Médiatropismes*).

A partir du 9 novembre 2020, le documentaire de Daniel Leconte *C'est dur d'être aimé par des cons* sur l'intégrisme a été rendu disponible sur Lumni Cinéma, plateforme gratuite qui met à disposition des enseignants de collège et lycée des longs et courts-métrages pour un usage en classe. Comme pour le reste du catalogue, le documentaire est accompagné d'une fiche pédagogique réalisée par

Canopé.

## II. Radio France

Fort de sa mission de service public, Radio France s'attache quotidiennement à lutter contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie et toute autre forme de discrimination, tant dans ses actions en interne qu'en externe.

Sur ses antennes, des rendez-vous récurrents abordent régulièrement ces thèmes tels que : « **Chacun sa route** » ou « **Des vies françaises** » sur France Inter qui donnent à entendre le récit de personnes exilées, issues de l'immigration ou de territoires éloignés. L'émission « **Les bonnes ondes** » sur France Inter met, quant à elle, un coup de projecteur sur des initiatives positives.

Chaque semaine sur France Culture, des émissions sont également consacrées à diverses religions : « **Questions d'Islam** », « **Talmudiques** » ou encore « **Service protestant** ».

Tout au long de l'année, les antennes de Radio France ont diffusé des émissions sur ces thématiques pour l'ensemble de ses publics avec, par exemple, deux épisodes du podcast jeunesse **Les Odyssées** consacrés à l'Apartheid : « **Nelson Mandela, le combat contre l'Apartheid** » (France Inter- 10/2020) ; le documentaire historique : « **Les attentats antisémites de Buenos Aires, un acte d'anciens nazis ?** » de **Rendez-Vous avec X** (France Inter - 27/04/2020) ou encore l'interview d'Haïm Korsia, grand rabbin de France, invité du **Grand Entretien de France Inter** le 30/12/19.

Les émissions de France Culture abordent régulièrement ces sujets au travers de ses émissions emblématiques telles que : **LSD, la série documentaire, le Temps du débat, les pieds sur terre** ou à **Voix nue** avec : « **Épisode 5 : Antisémitisme et judaïsme en France de Pierre Birnbaum** » (23/10); la série documentaire « **Black America : cette fois le feu** » (09/2020) ou encore la série en quatre épisodes sur les camps de concentration: « **Ils étaient vingt et cent, ils étaient des milliers...75e anniversaire de la libération des camps** » (**Le cours de l'Histoire** -01/2020).

Mouv', antenne musicale jeune et populaire, offre quotidiennement un espace d'expression aux cultures urbaines et à la jeunesse tout en répondant à son besoin d'information sur un ton accessible. A titre d'exemple, l'émission **Debattle** du 15 juin 2020 a été consacrée au sujet suivant « **La police est-elle raciste ?** », celle du 28 mai à l'homophobie : « **Peut-on en finir avec l'homophobie ?** » ou encore sur la haine en ligne : « **Lutte-t-on suffisamment contre les propos haineux sur internet ?** » (21/05).

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sont également régulièrement traités en lien avec l'actualité dans les journaux et chroniques des antennes de Radio France.

La politique de partenariats de Radio France reflète également l'engagement de l'entreprise. En dépit du contexte sanitaire et de l'annulation de nombreux événements, les antennes de Radio France ont été partenaires au cours de l'année 2020 de la seconde édition de l'opération **Rôles modèles et alliés LGBT+**, organisée par l'association L'Autre Cercle, qui œuvre à l'inclusion des personnes LGBT+ dans le monde du travail ou encore de la deuxième **Nuit de l'innovation solidaire**, organisée par l'agence Dynergie et Handicap International, qui se déroulera en ligne du 19 au 20 novembre. De même, Mouv' a souhaité s'associer au **Prix Ilan Halimi**, organisé par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti Lgbt.

### III. Arte

Fidèle à sa vocation, ARTE s'attache depuis sa création à défendre les valeurs européennes d'ouverture et de tolérance, véritable fil rouge de sa politique éditoriale. La chaîne travaille sur les différentes formes de rejet et de refus de la différence et sur la reconnaissance de l'altérité dans une démarche mêlant éducation et partage du savoir.

L'engagement d'ARTE dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes formes de rejet de la différence et de l'altérité se traduit essentiellement dans la coproduction et la diffusion de programmes nombreux et aux angles variés.

- **Transmettre la mémoire de la Shoah** : ARTE est probablement la chaîne qui a le plus œuvré pour transmettre la mémoire de la Shoah.

- La chaîne a suivi le travail des plus grands réalisateurs qui en ont fait leur sujet de recherche principal, au premier rang desquels Emil Weiss (cf. sa trilogie **Auschwitz, premiers témoignages, Criminal Doctors. Sonderkommando-Auschwitz-Birkenau** et **Auschwitz Projekt**) et, bien sûr, Claude Lanzmann : ARTE a coproduit et diffusé toutes ses œuvres jusqu'à la dernière, **Les Quatre sœurs**, diffusée en janvier 2018. A sa disparition en juillet 2018, il allait de soi qu'ARTE rediffuserait Shoah dans son intégralité, à l'antenne et en ligne.

- L'inventaire des documentaires sur le sujet coproduits et diffusés par ARTE serait trop long à établir. Et la chaîne ne s'arrête pas là : ARTE poursuit son travail en renouvelant les écritures comme en témoigne le documentaire de Ruth Zylbermann, **Les enfants du 209 rue Saint-Maur** rediffusé en 2020, en mettant en avant de jeunes réalisateurs comme Jonathan Hayoun dont nous devons proposer le documentaire **Histoire de l'antisémitisme** en 2021.

- **Donner des clés de compréhension sur le judaïsme** : ARTE s'intéresse notamment aux interactions entre les civilisations et les religions (cf. la série **Juifs et Musulmans** de Karim Miské), aux parcours de grands penseurs du judaïsme ou d'hommes politiques (cf. **Martin Buber, itinéraire d'un humaniste** de Pierre-Henry Salfati ou **Ben Gourion, testament politique** de Yariv Mozer) mais également aux parcours plus personnels comme dans le podcast de Chloé Assous-Plunian et Sabine Zovighina **Juive parfois**.

- **Aborder les questions relatives à Israël et au statut des Juifs dans le monde** : ARTE coproduit et diffuse de nombreux documentaires géopolitiques ou d'investigation qui croisent les points de vue et les expertises, notamment au sujet du conflit israélo-palestinien. Face à une nouvelle vague d'antisémitisme, la chaîne a décidé de s'emparer à nouveau du sujet et de solliciter un producteur pour conduire un ambitieux projet documentaire. La réalisation a été confiée à Laurent Jaoui pour une série en 4 épisodes dont l'objet sera de dresser une histoire de l'antijudaïsme antique à l'antisémitisme moderne, d'en observer les récurrences et les évolutions. Cette série sera l'une des grandes coproductions internationales dont ARTE a le secret, mobilisant de nombreux partenaires européens.

Pour lutter plus largement contre toutes les formes de racisme et de xénophobie, ARTE adopte une démarche comparable :

- **Eclairer l'Histoire pour comprendre** : Après la série événement **Les routes de l'esclavage** de Fanny Glissant, Juan Gélas et Daniel Cattier diffusée au printemps 2018, et **Sauvages, au cœur des zoos humains** de Pascal Blanchard et Bruno Victor-Pujebet, ARTE s'est attachée à mettre en lumière l'histoire complexe et chaotique de la décolonisation dans une série documentaire de Karim Miské,

**Décolonisations**, à l'antenne à l'automne 2019, qui a également donné lieu à la publication d'une riche bande dessinée, en coédition avec Le Seuil.

En cette année d'élections présidentielles aux Etats-Unis, marquée notamment par le mouvement *Black Lives Matter*, nous avons diffusé à l'antenne et réuni sur notre site arte.tv une série de documentaires, comme **Le Ku Klux Klan, une histoire américaine** de David Korn-Brzoza ou **Black Panthers** de Stanley Nelson, qui mettent en lumière des problèmes profondément enracinés dans l'histoire du pays : violences policières, brutalité et injustices contre les Afro-Américains.

- **S'appuyer sur des écritures et des réalisations fortes** : La force de l'écriture est un vecteur puissant qui dépasse parfois l'exercice didactique et pédagogique, comme en témoigne le remarquable *I'm not your negro* de Raoul Peck coproduit par ARTE – de même que sa prochaine série documentaire intitulée **Exterminez-les tous**, qui reviendra, en quatre épisodes de 52 minutes, sur les origines du racisme, de l'esclavage et du colonialisme et leurs réminiscences dans nos sociétés contemporaines.

- **Croiser les points de vue et s'attacher à toutes les formes de rejet** : Engagée mais non militante, ARTE donne la possibilité aux points de vue contradictoires de s'exprimer dans les films qu'elle soutient. Et elle n'a pas qu'un seul cheval de bataille : toutes les formes d'exclusion sont analysées (**Les Roms, des citoyens comme les autres** de Samuel Lajus, Marion Lièvre et Olivia Barlier, **Trop noire pour être française ?** d'Isabelle Boni-Claverie, **Salman Rushdie : la mort aux troussees** de William Karel, **Afrique du Sud - Génération post-apartheid** de Stéphanie Lamorre...).

ARTE a diffusé en 2019 **Musulmans de France**, un documentaire en deux parties de Romain Icard. S'appuyant sur une enquête sociologique menée par Ipsos en 2017, ces deux films s'attachent à décrire la grande diversité de la communauté musulmane française contre une vision trop souvent monochrome et hostile.

Nous avons également abordé ces problématiques complexes sous l'angle de la fiction pour y apporter un regard différent mais toujours éclairant avec notamment :

- o En mai 2020, le téléfilm **Ramdani** de Zangro qui interroge avec drôlerie les questions de l'islam à la française, d'intégration et de communautarisme dans un village du Sud-Ouest.

- o Actuellement est disponible sur arte.tv la série **No Man's Land** de Maria Feldman et Eitan Mansuri. Pendant le conflit syrien, Antoine (Félix Moati) part à la recherche de sa sœur (Mélodie Thiery) aux côtés de combattantes kurdes. Trois Anglais engagés dans le djihad mettent à l'épreuve leur amitié face à la violence de l'État islamique.

- **Décrypter et confronter les religions** : Pour défendre le droit à la différence et à l'altérité, Arte n'a cessé d'accompagner une réflexion en profondeur sur tout ce qui concerne les interactions religieuses (cf. **L'Apocalypse, Corpus Christi, Jésus et l'Islam** de Jérôme Prieur et Gérard Mordillat, **Les tombeaux sans noms** de Rithy Panh, **Juifs et Musulmans** de Karim Miské).

- **LGBTQIA+** : ARTE est engagé dans la défense des droits des personnes LGBTQIA+ et notamment à travers ses programmes :

- o comme la mini-série **Fierté** de Philippe Faucon, qui retrace le combat pour les droits des minorités sexuelles en France à travers trois générations et trois destins d'hommes,

- o le podcast **Un podcast à soi** de Charlotte Bienaimée pour ARTE Radio qui mêle intimité et expertise, témoignages et réflexions, pour aborder les questions de genre, de féminismes, d'égalité entre les femmes et les hommes,

o le documentaire ***Homothérapie, conversion forcée*** de Bernard Nicolas une enquête sidérante sur les organisations religieuses qui, dévoyant le christianisme et la psychanalyse, prétendent "guérir" les personnes homosexuelles,

o ou encore la coproduction de film de Céline Sciamma ***Le Portrait de la jeune fille en feu***.

Tous ces programmes sont évidemment porteurs des valeurs d'ouverture et de tolérance fondamentales pour nos démocraties. C'est pourquoi ARTE les met à disposition des communautés éducatives sur sa plateforme pédagogique **Educ'ARTE**. Ainsi, ils illustrent et nourrissent la médiation des professionnels auprès des plus jeunes.

#### IV. France Médias Monde

RFI, France 24 et MCD sont mobilisés 365 jours par an, dans toutes leurs langues, pour promouvoir le respect des droits humains et la lutte contre toutes les discriminations. Cette préoccupation fait pleinement partie de son engagement éditorial à travers des sujets d'informations, des débats, des reportages, des magazines et des chroniques dédiés (exemples non exhaustifs : « **La Sphère des tabous** » sur France 24, « **Appels sur l'actualité** », « **7 milliards de voisin(e)s** », « **Priorité Santé** » sur RFI ou encore « **Débat de société** » sur MCD ...).

**La lutte contre le racisme et l'antisémitisme** est au cœur de la ligne éditoriale des médias de FMM qui consacrent à ces sujets des émissions et débats. Le webdocumentaire « **Si je reviens un jour, les lettres retrouvées** » de Louise Pikovsky devenu référent en termes de mémoire de la Shoah, continue à faire l'objet de nombreuses présentations en France et à l'international. Le dessin animé d'actualité proposé par le site *InfoMigrants*, ***Mariam, une esclave sexuelle*** qui s'inspire du témoignage de Mariam, une jeune fille de 16 ans, devenue esclave sexuelle en Libye pour dénoncer des pratiques de violation des droits humains a été vu plus de 10 millions de fois.

En février 2019, France Médias Monde s'est associé à Arte afin de promouvoir la sortie DVD du film « **Le procès contre Mandela et les autres** » (produit par un ancien journaliste de RFI).

Les médias du groupe s'attachent à faire la lumière sur **la violation des droits de certaines communautés dans le monde**, à l'image du reportage « **Ouïghours, à la force des camps** » de France 24 ou de la programmation spéciale proposée par les trois médias à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du génocide des Tutsis au Rwanda.

Enfin, **la cohésion sociale** est un enjeu majeur pour les chaînes, avec des émissions emblématiques qui promeuvent le métissage de la population et la diversité culturelle, à l'image de « **Pas 2 Quartier** » sur France 24 ou encore « **En Sol Majeur** » sur RFI et l'émission bi-média « **Légendes Urbaines** ».

Conscients de leur rôle de relais à l'échelle internationale, les médias de FMM diffusent régulièrement sur leurs antennes **des grandes campagnes pour la promotion des droits humains et la lutte contre toutes formes de violation** : à titre d'exemples non exhaustifs, diffusion en 2019 et 2020, de la campagne de **Fraternité Générale**, de **SOS Méditerranée**, de campagnes **UN et UNCHR** de lutte contre l'antisémitisme et la xénophobie...

Le groupe mène enfin une politique active de **partenariats avec des institutions** comme le Mémorial ACTe, le Centre caribéen d'expressions et de mémoire de la Traite et de l'Esclavage en Guadeloupe, ou encore la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et soutient des événements, en France comme à l'international, qui contribuent à la promotion et la défense des droits humains. Un

partenariat a été construit avec la **Fondation pour la mémoire de l'esclavage** afin de contribuer à la réalisation et à la diffusion de contenus qui participent au travail de mémoire de l'esclavage.

## 5. LE BILAN DE VOTRE MINISTÈRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL D'ACTION CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME 2018-2020

Le Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020, prévoyait de **Renforcer l'éducation aux médias et à l'information (EMI)** sur les enjeux du complotisme, en s'appuyant sur des partenariats dédiés (CLEMI, notamment). Il s'agit de diffuser largement les outils pédagogiques visant à lutter contre la haine en ligne et favoriser leurs usages et leur appropriation ; de poursuivre les efforts de formation des enseignants et de doubler le budget du ministère de la Culture dédié à l'EMI afin de soutenir les associations qui interviennent dans les médiathèques et les écoles. (voir ci-dessus point 3 **La question de la lutte contre les contenus haineux sur internet**)

Comme chaque année depuis 2018, le Ministère a participé à l'organisation du **prix Ilan Halimi**, remis en février 2020, qui récompense les travaux collectifs de jeunes ayant mené une action visant à lutter contre les préjugés et stéréotypes racistes et antisémites. La 3ème édition du prix a été lancée par la ministre en novembre 2020.

## 6. LES ACTIONS CULTURELLES POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES OUTRE-MER (EN LES SPECIFIANT TERRITOIRE PAR TERRITOIRE)

Dans les terres d'immigration et de métissage marquées par l'histoire coloniale et certaines par l'esclavage, les langues locales doivent être davantage prises en compte et la lutte contre l'illettrisme renforcée. C'est là l'objectif des **Etats généraux du multilinguisme dans les outre-mer** organisés en 2021 à La Réunion par le MC - DGLFLF et les DAC qui font l'objet en 2020 et 2021 de séminaires préparatoires dans les territoires ultramarins.

Confrontées à un chômage très élevé qui touche principalement les jeunes, à des zones de grande pauvreté, à un isolement géographique et à des contraintes naturelles majeures, les collectivités sont souvent en grande difficulté financière et manquent de capacité d'ingénierie. Elles sont souvent animées par la volonté d'affirmer leur identité par la reconnaissance de l'histoire, des richesses naturelles et culturelles de ces territoires et de leurs populations. Cette réalité contribue à nourrir des mouvements sociaux parfois très violents.

Parmi les objectifs de la loi de programmation du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle en outre-mer, figure celui de résorber les différences d'accès à la culture entre l'hexagone et les territoires ultramarins. Le ministère de la Culture a engagé une politique publique appropriée afin de tendre vers cet objectif.

Pour cela il a mis en place, en juillet 2018, une stratégie ministérielle en faveur des outre-mer, afin de créer une véritable synergie autour des problématiques liées à ces territoires et une meilleure concertation des différents services.

Dans le cadre de cette feuille de route, la dotation du fonds d'aide aux échanges artistiques et culturelles (FEAC) a été abondée par le ministère des Outre-mer et le ministère de la Culture. Ce fonds est destiné à encourager les échanges artistiques et culturels entre les territoires ultramarins, et entre ces territoires et l'hexagone ou l'international, échanges généralement freinés par diverses contraintes géographiques et financières.

En 2021, cette stratégie doit être renforcée sur un volet spécifique au patrimoine culturel immatériel. La Convention UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) de 2003 apporte un cadre d'action commun pour la connaissance, la reconnaissance et le maintien de la vitalité des cultures vécues, jusqu'ici trop largement écartées des politiques de préservation du patrimoine culturel et de création artistique. Le PCI est un secteur culturel récent et une politique en pleine émergence sur les territoires ultramarins pour laquelle des dispositifs territoriaux restent à inventer ou consolider.

Par ailleurs, le ministère de la Culture a pris toute sa part dans les Contrats de convergence et de transformation (CCT) signés en juillet 2019. D'ambitieux projets d'investissements y sont prévus dans le domaine culturel, qui permettront de s'appuyer sur des équipements nouveaux ou modernisés pour déployer ou renforcer la politique d'action culturelle dans ces départements ou collectivités. Les moyens déployés par le ministère de la Culture s'élèvent à 8,6 M€ dans ce cadre.

Concrètement, le ministère de la Culture déploie son action dans les départements et collectivités d'Outre-mer grâce à la présence des Directions des affaires culturelles, en lien étroit avec les collectivités territoriales. En Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie, ce sont des « missions des affaires culturelles » qui viennent en appui des gouvernements locaux investis de la compétence culturelle, pour apporter un soutien en expertise et un accompagnement à la structuration des politiques culturelle, dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Ces actions partenariales couvrent tous les champs d'intervention du ministère de la culture, qu'il s'agisse de la protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, des musées ou des espaces naturels protégés, du travail de mémoire, du soutien à la création artistique dans le domaine des arts plastiques ou du spectacle vivant, de la politique en faveur de la lecture publique, du cinéma, ou des commerces culturels, ou encore des actions en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle des jeunes, de l'accès à la culture pour tous et de la prise en compte des territoires prioritaires en matière culturelle (politique de la ville, territoires éloignés de l'offre culturelle) pour faire de la culture un élément fédérateur et de renforcement du lien social.

Les politiques culturelles contribuent à la lutte contre les discriminations en Outre-mer dans plusieurs domaines, notamment l'accès à la culture, la pratique artistique, la reconnaissance et la mise en valeur de la diversité et de la richesse des cultures locales, le travail mémoriel, la transmission aux jeunes générations ou aux visiteurs, la prise en compte des populations les plus fragiles ou les plus éloignées de l'offre culturelle, dans le souci de changer les regards, d'accepter les différences culturelles et de renforcer la solidarités et la cohésion sociale, dans le respect des droits culturels.

A titre d'exemple les DAC se mobilisent, dans le cadre de la politique de la ville, sur les projets associant opérateurs artistiques et culturels (structures culturelles implantées dans les quartiers ou en lien avec eux, associations, compagnies, artistes, collectifs artistiques, ou encore les Scènes nationales lorsqu'elles existent) et les professionnels du champ social et de l'éducation populaire.

## **7. LES EVENTUELS TRAVAUX CONJOINTS MENES AVEC LE CSA**

Le ministère de la Culture mène son action dans le secteur des médias et de la publicité en lien avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et le ministère délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations. Le 6 mars 2018, à l'initiative du CSA, a été signée une **Charte d'engagements volontaires pour la lutte contre les stéréotypes sexuels, sexistes et sexués dans la publicité** entre l'Union des marques (anciennement Union des annonceurs), l'Association des agences conseil en communication, et l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité.

L'**Union des marques** (UDM) collabore au niveau international avec la démarche « *Unstereotype Alliance* » initiée par l'ONU Femmes. L'UDM a lancé en janvier 2018 son programme de communication responsable, **FAIRE**, qui cherche notamment à emmener collectivement les marques dans la lutte contre la récurrence des stéréotypes dans les communications. Dans ce but, la communauté FAIRE a conçu des outils de diagnostic et de recommandations pour mieux identifier les stéréotypes récurrents et veiller à les écarter des campagnes futures. Ces outils sont désormais utilisés de façon globale dans la construction des campagnes de communication, par les signataires du programme mais aussi au-delà.

Dans le cadre du programme FAIRE, l'UDM a également lancé le **Challenge REPRESENTe**, qui a pour but de mettre en lumière les initiatives inspirantes en matière de communication ou de process internes visant à lutter contre les stéréotypes. Le jury, dont fait partie la Haute fonctionnaire à l'égalité, à la diversité et à la prévention des discriminations, a choisi durant sa 1<sup>ère</sup> édition en 2019 de récompenser la campagne « #PartageDesTâches » d'Ariel (Procter & Gamble) et d'attribuer un coup de cœur à la Française des Jeux pour sa campagne « Pour chaque femme, le sport est une chance ». En 2020, le prix du jury a été décerné à Mattel, pour sa campagne mondiale Barbie sur l'*empowerment* (empuissancement) des petites filles. Barbie a en effet lancé le projet *Dream Gap*, une initiative mondiale pluriannuelle visant à sensibiliser le public aux facteurs qui empêchent les filles d'atteindre leur plein potentiel.

## 8. LES PERSPECTIVES POUR LES ANNEES 2021 ET SUIVANTES

La mission Diversité-Égalité soutiendra en 2021 le projet musical **Slavery** qui veut transmettre un message à travers les différentes musiques de la période de l'esclavage : le Work Song, le Gospel, le Negro Spiritual, le blues et les autres genres venant après cela, le Jazz, la Funk, la Pop, le rap, et le R&B.

Négociation toujours en cours avec le **Conseil des territoires pour la culture (CTC)** d'un document contractuel d'engagement sur l'égalité associant le ministère de la Culture avec les collectivités territoriales – d'une part avec les fédérations de collectivités territoriales regroupées dans le CTC, d'autre part avec les collectivités individuelles volontaires. Les documents individuels mentionneront notamment des actions en cours ou prévues de prévention et de lutte contre les discriminations dans les territoires en question, que les collectivités et le Ministère pourront engager ou soutenir conjointement.

En 2020, le ministère de la Culture se rapproche des associations de **bibliothèques** – l'Association des bibliothécaires de France (ABF), le Comité français international bibliothèques – documentation (Cfibd) et l'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements

intercommunaux des villes de France (ADBGV) – pour établir la possibilité de partenariats sur le sujet de l'égalité dans ces structures. Avec le Cfibd est ainsi prévue l'organisation commune, pour janvier 2021 ou 2022, d'une journée d'études et de partage de bonnes pratiques sur le sujet de l'inclusion.

Le ministère de la Culture s'engage également en 2020 aux côtés d'associations luttant pour l'égalité dans le domaine de l'accès au numérique et de la création numérique : **Femmes@Numérique** et **Femmes & Sciences**.

Avec la commission « Autrices racisées » des **États généraux des écrivains et écrivaines de théâtre**, le ministère de la Culture s'interroge sur les leviers pouvant être mis en place pour alléger les stéréotypes qui pèsent sur les autrices racisées, les plaçant dans les réseaux liés à la francophonie bien qu'elles soient françaises, et amenant à attendre de la forme ou du fond de leurs œuvres qu'elles présentent une forme d'exotisme.

## **9. LES PROJETS ENVISAGÉS POUR 2020 QUI SERONT MAINTENUS (« AFRICA 2020 », ETATS GÉNÉRAUX DU MULTILINGUISME, ÉVOLUTION DU PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE CHIRONGUI...)**

Le ministère participera à l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du **Forum des cultures d'Afrique** et des diasporas, avec le Centre des cultures d'Afrique, qui aura lieu en novembre 2020. Les débats et échanges seront accessibles par internet.

À l'été 2021, à Paris, aura lieu le **Forum Génération Égalité**, rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes organisé par ONU Femmes et co-présidé par la France et le Mexique. Dans le cadre du programme culturel du Forum, des démonstrations de toutes les disciplines artistiques seront organisées dans les institutions partenaires de la culture. De plus, une **charte d'engagement en faveur de l'égalité et de la lutte contre les stéréotypes dans les industries culturelles et créatives** rassemblera une cinquantaine de chef-fe-s d'État, responsables d'associations, dirigeant-e-s d'entreprises de ce secteur d'activité et représentant-e-s des sociétés civiles.

### **9.1. La Saison culturelle « Africa 2020 »**

La mobilisation du réseau des bibliothèques publiques et des grands établissements se fait autour de la saison culturelle « Africa 2020 », qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'Afrique. La manifestation, qui se veut multidisciplinaires et plurielle, se déroulera sur l'ensemble du territoire français. L'objectif est de faire connaître l'Afrique contemporaine et sa création, en valorisant sa jeunesse et les talents émergents. Les saisons culturelles sont organisées par le ministère de la Culture, en lien avec le ministère des affaires étrangères et européennes et mises en œuvre par l'Institut Français.

Le réseau des bibliothèques publiques s'est mobilisé dès 2019 pour préparer cette saison culturelle. Une grande exposition est programmée à la Bibliothèque Publique d'Information, dont le sujet pressenti est l'auteur malien Massa Makan Diabate (1938\_1988).

Parmi les nombreuses résidences d'artistes confirmés ou les festivals soutenus **en Guyane**, celle de création musicale, labellisée « Africa 2020 » prévue en juin 2020, à l'Eldorado, constitue un événement remarqué de la programmation. Des échanges croisés sont actuellement en train de se développer avec le Canada (partenariat avec le conseil des arts) et l'Afrique (Africa 2020 et MASA). Le ministère de la culture souhaite inscrire dans la durée ces échanges internationaux et d'en formaliser d'autres notamment avec les pays de la grande région : Brésil, Surinam, Haïti et la Caraïbe. Les mutualisations et les partenariats avec la Guadeloupe et la Martinique sont également d'actualité.

En raison de la crise sanitaire, la Saison Africa 2020 a été reprogrammée de début décembre 2020 à mi-juillet 2021.

### ***9.2. Autres exemples de projets 2020 destinés à diffuser les cultures Outre-mer, à élargir le regard vers d'autres cultures et à soutenir les langues locales***

**Réunion** : organisation en 2021 des prochains Etats généraux du multilinguisme. L'année 2020 sera consacrée, dans tous les départements et collectivités d'outre-mer à la préparation de ces Etats généraux : état des lieux, mise en valeur des initiatives locales, construction de partenariats.

**Mayotte** : Une convention cadre de développement culturel vient d'être signée par la commune de Chirongui. Première convention de ce type signée avec une collectivité locale sur le territoire, cette convention intègre également le premier « Contrat territoire lecture » du territoire. Ainsi, la commune ouvrira fin 2019 le premier équipement de diffusion culturelle du territoire. Cet équipement accueille une salle de diffusion cinématographique et un plateau permettant l'accueil de projets de spectacle vivant. Il marque le point de départ d'un partenariat structurant pour ce département